
S É N A T

2° SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 22 avril 1964. — *Présidence de M. Mistral, vice-président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a procédé à la nomination de M. Restat comme rapporteur du projet de loi (n° 271 A. N.) organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles.

Jeudi 2 avril 1964. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Réunie pour examiner les amendements déposés sur la proposition de loi (n° 85, session 1963-1964), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à définir les principes et les modalités d'un système contractuel en agriculture, la commission a été informée par son président que la discussion de cette proposition de loi, qui devait venir devant le Sénat dans l'après-midi, serait renvoyée au 12 mai, le Ministre de l'Agriculture étant retenu à l'Assemblée nationale par le débat sur les calamités agricoles.

M. Roger Houdet, rapporteur, a précisé les conditions dans lesquelles une nouvelle date avait dû être envisagée et déclaré que la responsabilité de la commission et du Sénat était entièrement dégagee en ce domaine. Il a posé la question de savoir s'il

était opportun d'aborder l'examen des amendements alors que le débat en séance publique n'interviendrait pas avant deux semaines.

Sur la suggestion du rapporteur, appuyé par M. Brégégère, l'examen des amendements a été reporté au mardi 12 mai, à 10 heures.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 22 avril 1964. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — M. Jacques Henriot a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 149, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la vaccination antipoliomyélique et à la répression des infractions à certaines dispositions du Code de la Santé publique.

Puis M. Plaît a présenté son rapport sur le projet de loi (n° 234, session 1962-1963) relatif aux professions d'orthophoniste et d'aide-orthoptiste. Il a défini pour ses collègues les notions de dyslexie, d'orthophonie, d'orthoptie et rappelé les efforts, jusqu'à maintenant dispersés, déployés pour la correction des infirmités de l'écriture, de la parole et de la vue. Le moment semble venu de fixer le statut des diverses catégories d'auxiliaires médicaux qui se consacrent à la rééducation.

En ce qui concerne l'orthophonie, et après un débat auquel ont pris part le président, MM. Audy, Romaine, Bruneau, Bossus, Marie-Anne, Lévêque, la commission s'est montrée favorable à l'institution pour l'avenir d'un certificat unique d'orthophonie, le Ministère de l'Education nationale conservant, par ailleurs, toute latitude pour spécialiser certains membres de son personnel dans la rééducation des troubles du langage oral ou écrit.

Par ailleurs la commission a précisé les mesures transitoires, de façon à respecter les situations valablement acquises et à éviter leur utilisation abusive.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE- RALE

Mercredi 22 avril 1964. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Prélot, rapporteur du projet de loi (n° 127, session 1963-1964) relatif aux sessions des Conseils généraux et M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la

proposition de loi (n° 147, session 1963-1964), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 2102-3° du Code civil concernant les créances privilégiées sur certains meubles.

Sur rapport de M. Zussy, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 111, session 1963-1964) modifiant l'article 260 du Code pénal.

Sur rapport de M. Molle, la commission a également adopté sans modification le projet de loi (n° 148, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 442 et 577 nouveaux du Code de Commerce concernant la procédure de la faillite et du règlement judiciaire et la résolution du concordat.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF AU RÉGIME ET À LA RÉPARTITION DES EAUX ET À LEUR PROTECTION CONTRE LA POLLUTION

Jeudi 23 avril 1964. — *Présidence de M. Marcilhacy, président.*

— La commission a entendu M. Jacquet, Ministre des Travaux publics.

L'essentiel de cette audition a porté sur les moyens de coordonner l'action « anti-pollution » qui doit être entreprise, d'une part, par les collectivités locales et, d'autre part, par les établissements publics créés à cet effet.

Le ministre a proposé l'institution d'organismes nouveaux qui pourraient être dénommés « Agences nationales de bassins » et qui comporteraient des organes d'exécution et de consultation. M. Jacquet a fait connaître que le Gouvernement déposerait un amendement spécial sur ce sujet dans les jours prochains.

Après le départ du ministre, la commission, sur rapport de M. Lalloy, a terminé l'examen du projet de loi en y apportant certaines retouches de rédaction et en le complétant par un article 51 *ter* nouveau ainsi conçu :

« Les maîtres d'œuvre des ouvrages d'emmagasinement d'eaux superficielles produisant accessoirement de l'énergie seront considérés comme autoproducteurs au sens de l'article 8 de la loi du 8 avril 1946, sans limitation de production ni de puissance pour autant qu'Electricité de France, après mise en demeure, n'aura pu assurer les aménagements hydroélectriques nécessaires ; ils devront livrer à Electricité de France toute l'énergie qu'ils n'utiliseront pas pour leur propre exploitation. »

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DIS-
CUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI MODIFIANT ET
COMPLÉTANT LE CODE DU TRAVAIL DANS LES TERRI-
TOIRES D'OUTRE-MER

Mercredi 22 avril 1964. — *Présidence de M. Sinsout, président d'âge.* — La commission s'est réunie en vue de constituer son Bureau qui, à l'unanimité, a été ainsi constitué :

M. Menu, président,

M. Guillon, vice-président,

MM. Pierre Didier et Lemarié, rapporteurs.

La commission a décidé de demander à entendre M. Louis Jacquinot, Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.